

Josaphat Hitimana ;
Père Blanchard de la Mission des Pères Blancs ;
Père Jean Baptiste Rugengamanzani, représentant de l'église à l'évêché de Kigali.

ONG

- Médecins Sans Frontières à Kigali et Kaggayi
- OMS ;
- UNICEF : équipe spécialiste des psycho traumatismes ;
- African Humanitarian Action ;
- United National Fund for Women Development.
- d'autre part, au cours de conférences débats sur les grossesses après viol et le devenir d'enfants :
 - auprès des personnels de la maternité du Centre Hospitalier de Kigali ;
 - auprès des personnels de la maternité de l'hôpital de Kaggayi ;
 - auprès de personnels de la maternité de l'hôpital de Butaré ;
 - à l'UNICEF en présence d'une vingtaine de personnes représentant 12 organisations : Australia Action, Friends to West, Church World Service, MCC, African Humanitarian Action, SCF, Africa care, AVSI, UNIFEM, Réseau des Femmes, CUAMM, MSF ;
 - à la Mission des Pères Blancs à Kigali, organisée par le Père Henri Blanchard avec la participation de plusieurs membres de l'association des "Enfants de la rue", plusieurs pères dominicains, des représentants de Caritas, des animateurs de catéchèses, et des assistantes sociales du Bureau Social de Kigali ;
 - lors d'une conférence au PNUD, en présence de plus de 30 professionnels rwandais ou étrangers appartenant à des ONG.

Résultats

La réalité du viol massif, arbitraire et systématique des femmes et des mineures, comme prétexte pour les "sauver" des massacres. Le génocide des familles rwandaises, tutsies en particulier et de l'intelligentsia hutu, a eu pour particularité d'épargner certaines femmes du massacre auquel elles étaient destinées pour les violer.

▼ Dévoilement des viols dans le secret et la clandestinité

Si il a été possible à de nombreuses victimes de la guerre de dévoiler sans risque pour elles-mêmes et leur famille, leur veuvage ou la

disparition de leur conjoint, la majorité des femmes survivantes du génocide n'ont pas encore osé révéler publiquement qu'elles ont été violées.

Le dévoilement des viols a été et demeure encore clandestin, secret et anonyme. Il s'est fait, et continue à être révélé essentiellement, auprès des médecins ou des services de gynécologie obstétriques à l'occasion :

- d'infections génitales visibles dont l'origine violente a été révélée dans la confidence ;
- de tentatives d'avortements provoqués après la découverte de la grossesse suite au viol, alors que l'interruption volontaire de grossesse n'est pas encore légalisée au Rwanda ;
- de demandes d'avortements thérapeutiques pour des grossesses avancées ;
- de demandes de "conseils" pour prévoir le devenir de l'enfant, alors que la grossesse est au troisième trimestre.

Très souvent les femmes refusent de se faire enregistrer à l'hôpital pour rester dans l'anonymat. Beaucoup d'entre-elles, par des circuits de bouche à oreille, viennent consulter en choisissant de préférence un professionnel de santé de la même origine ethnique qu'elles car elles vivent dans un climat de méfiance ethnique. C'est pourquoi les personnels de maternités d'origine tutsie ont accueilli un plus grand nombre de femmes enceintes secondaires aux viols que ceux d'origine hutu.

Ces derniers confirment qu'ils sont exclus d'un certain nombre de consultations qui ne sont pas enregistrées à l'hôpital, d'autant qu'elles ont lieu bien souvent lors des jours de garde de leurs collègues tutsies. Ils respectent la souffrance de ces femmes et leur demande de discrétion. Les uns comme les autres constatent qu'il leur est très difficile de parler entre eux de ce drame qui se présente actuellement comme une urgence obstétricale.

J'ai observé beaucoup de dignité et d'humanité chez l'ensemble des personnels de santé, quelles que soient leur origine ethnique et leur catégorie socio-professionnel. Les uns comme les autres ont été et sont encore si impressionnés par la détresse des femmes "enceintes de la guerre" qu'ils exercent le mieux possible la médecine, sans tenir compte de leur opinion politique ou religieuse. Malgré la nouveauté de ces situations cliniques, la majorité des personnels en maternité mis dans la confiance, a su spontanément avoir des attitudes adéquates à l'égard des femmes et surtout des très jeunes adolescentes.

▼ Des chiffres impossibles à préciser

Le viol a eu une ampleur qui dépasse l'imagination. De plusieurs sources, il semblerait que presque chaque femme adulte ou adolescente pubère ayant été épargnée par un massacre par des miliciens ou des militaires a été violée. Comme les dévoilements se font dans le secret et à l'occasion d'une situation de détresse, il est très difficile de préciser le nombre de femmes qui ont été violées. Comme au Rwanda la commission des Droits de l'Homme ne se compose pas d'avoir été saisie pour mener une enquête sur l'ampleur des violations, qu'aucun système judiciaire n'a été mis en place pour permettre aux femmes de porter plainte et que les auteurs de viols se promènent en toute liberté, les femmes sont obligées de demeurer silencieuses pour protéger leur vie.

Les seules estimations pourraient être faites à partir des grossesses déclarées secondaires viol et des naissances d'enfants secondaires viol et désignés comme tels, mais cela oblige à stigmatiser le viol.

▼ Les circonstances des viols

Si il est impossible de chiffrer précisément le nombre des femmes victimes du viol pendant la guerre, les confidences recueillies de plusieurs côtés donnent un aperçu des circonstances dans lesquelles se sont perpétrées ces violences sexuelles. Elles ont été pratiquées de manière systématique et ont été, semble-t-il, programmées dans toutes les régions où les milices ont délibérément massacré les civils. Ce fait a fait régner la terreur entre le 6 avril et le 12 juillet 1994.

Les témoignages permettent de constater que les viols se sont étendus durant les trois mois de la guerre à tout le territoire. Ils ont eu lieu au cours de la guerre, principalement dans trois circonstances.

● Les viols au cours des arrestations

Ils ont accompagné les arrestations arbitraires et systématiques de familles désignées par une liste par des miliciens afin de les massacrer soit parce qu'elles étaient tutsies, soit parce qu'elles avaient émis des opinions contraires à l'idéologie des miliciens, soit parce qu'elles avaient une position sociale importante et que les miliciens les enviaient. Certaines femmes ont été tuées avant d'être tuées, d'autres ont été laissées